

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2014

---

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL22

présenté par  
M. Bompard

-----

### ARTICLE 7

A l'alinéa 51, substituer au mot : « peut » le mot : « doit ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les motifs indiqués dans la suite de l'article légitiment une décision d'irrecevabilité.